

capitale régionale pour les centres dans leur région. Choix de la personne ressource par appel d'offres. Tâche de l'UGP.

Moyens : honoraires, restauration

Activité 4.2

Organiser des sessions de formation pédagogique, technique et de gestion ainsi que des stages au profit des enseignants et moniteurs des 9 centres et les centres de formations privés appuyés par la coopération belge (Niakhar, Région Fatick, et Ndem, Région Diourbel) : fonctionnaires, contractuels, vacataires et maîtres artisans, moniteurs dans les entreprises où les élèves font leurs stages

A ce propos, le projet pourra mettre à profit les acquis ainsi que les contributions futures de l'APEFE dans le domaine de la formation professionnelle.

Tâche 4.2.1

Identifier les niveaux de formation des formateurs des centres (UGP)

Tâche 4.2.2

Identifier les besoins en formation pédagogique des formateurs (UGP).

Tâche 4.2.3

Identifier les expertises en pédagogie(approche par les compétences) pour les spécialités techniques en relation avec le METFP qui gère l'équipe technique pédagogique en approche par les compétences. Pour les matières transversales se rapprocher des IA et des IDEN qui dans le cadre du PDEF organisent des sessions de formation pédagogique pour l'enseignement général. Les maîtres artisans et les formateurs de Niakhar et Ndem seront formés par les formateurs des CRETF et CETF. Tâche à charge de l'UGP, en collaboration avec le METFP, les IDEN et IA.

Tâche 4.2.4

Les conseillères pédagogiques forment les formateurs techniques en approche par les compétences. 10 participants par centre. Chaque conseillère aura en charge 15 formateurs.

Moyens : honoraires, transport, restauration

Tâche 4.2.5

Former les enseignants des matières transversales. Cette formation se réalisera dans le cadre des sessions de formation du Plan décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) en relation avec les IDEN et IA, sur financement MEN et METFP.

Tâche 4.2.6

Former les monitrices de Niakhar et Ndem. Les formateurs et formatrices fonctionnaires ayant eu dans leur formation initiale la pédagogie et qui ont bénéficié de la formation des conseillères pédagogiques assureront cette formation.

Les formations seront organisées selon les disponibilités des centres en contre partie les centres de Ndem et Niakhar et les maîtres artisans accueilleront les élèves des CRETF et CETF. Cependant il faut prévoir des bourses de stage pour les élèves à cause de l'éloignement de certains lieux de stage (par exemple entre Ndem et le CETF de Bambey le trajet fait 10km et il n'y a pas de transport sur cet axe).

Tâche 4.2.7

Former les enseignants dans l'élaboration de modules de formation autonomes, afin de réduire la durée de formation de certaines spécialités. Il s'agit des modules mentionnés au Résultat 2, Activité 2.2, Tâche 2.2.3. Exemples : module de formation des techniciennes de surface, entretien, / technologie des textiles, teinture ETC, transformation des fruits et légumes etc. Le coût de la formation est repris dans le forfait pour l'élaboration d'un module. Les enseignants des centres peuvent participer en groupe, entre 3 et 6 personnes par groupe. Le but est d'apprendre le contenu technique et la méthodologie de développement d'un module.

Tâche 4.2.8

Evaluer les formations des gestionnaires et enseignants. Tâche de l'UGP.

Activité 4.3

Instituer le système de parrainage entre les enseignants expérimentés et leurs collègues novices

La mise en réseau des 3 CRETF et 6 CETF permet d'expérimenter un système de parrainage entre enseignants, ce qui devrait contribuer au développement d'un esprit de professionnalisme partagé, qui se différencie du concept de l'inspection pédagogique. Les résultats de telles interactions pourront être présentés lors des journées pédagogiques, mais aussi lors des journées "portes ouvertes". Un lien est possible avec la stratégie de communication pour chaque centre et l'ensemble des centres. Animation par l'UGP.

Tâche 4.3.1

Instaurer le système de parrainage. Les enseignants expérimentés visitent leurs collègues novices 6 fois/an pour une ½ journée. 2 par filière et par région. Moyens : forfait transport et per diem

Activité 4.4

Développer et expérimenter avec le METFP un système de formation continue permanente des agents des CETF qui comporte des phases de formation présentielle et des phases de formation à distance, participation des niveaux IA et IDEN : mode de financement partagé entre METFP, centres de formation, participants, appui décroissant par le budget du projet

Tâche 4.4.1

Maintenir une relation étroite avec le METFP ayant pour objectif d'intégrer les actions de formation continue des intervenants entreprises par le projet, dans le système de formation continue du Ministère. Le projet pourra "cofinancer" des actions de formation continue, en réduisant sa contribution graduellement sur le temps pour préparer la transition vers la période après-projet.

Moyens : forfait transport et restauration

Activité 4.5**Capitaliser les expériences novatrices et institutionnaliser les actions du projet**

Mise en réseau du projet avec d'autres projets et initiatives au Sénégal du domaine de la formation professionnelle féminine, de l'insertion dans le marché de l'emploi et du micro-crédit, tels que SEN 018 - formation professionnelle féminine Sénégal-Luxembourg, SEN 016 Lycée technique de Thiès Sénégal-Luxembourg, nouveau projet Sénégal-Luxembourg qui appuiera la mise en place d'une structure de formation initiale et continue au niveau des régions de Louga et St. Louis, le projet d'appui à l'apprentissage dans le secteur BTP Sénégal-Allemagne-GTZ, ouverture de filières de formation aux filles: carrelage, peinture, Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale, du Ministère de Justice: centre polyvalent de Pikine et autres (4 centres à Dakar et dans le Grand Dakar, 4 centres dans les régions de Kaolack, Diourbel et Thiès: Kaolack, Diourbel, Thiès, Nianing).

Tâche 4.5.1

1ère année: organiser deux réunions type séminaires avec les autres projets et initiatives au Sénégal.

Tâche 4.5.2

2ème année: organiser une conférence régionale avec participation d'initiatives semblables du Mali, de la Guinée, de Guinée Bissau, du Gambie et de la Mauritanie, ainsi qu'un séminaire comme ceux de la première année.

Tâche 4.5.3

3ème année: une réunion entre projets et d'autres initiatives au niveau national sénégalais.

Moyens: forfait réunions, avec documentation, honoraires pour expertise, transport, restauration, hébergement.

3.3 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION

Il est prévu de faire évaluer le projet à deux reprises :

1. La première fois – l'évaluation à mi-parcours – entre un an et un an et demi à partir du début des actions du projet FORPROFEM
2. La deuxième fois – l'évaluation finale – six mois avant la clôture du projet. A cette étape d'exécution du projet, on pourra envisager les mesures concrètes pour la transition entre le projet et les actions qui continueront sous tutelle du

Ministère qui sera en charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle féminine.

Pour cette raison, les indicateurs sont datés en trois étapes :

1. Six mois après le démarrage du projet, pour apprécier les avancées dans la phase de démarrage du projet et pour apporter des corrections, si nécessaire
2. Entre un an et un an et demi après le début des opérations, pour obtenir des données récentes qui pourront alimenter l'évaluation à mi-parcours
3. Six mois avant la clôture du projet, pour alimenter l'évaluation finale.

INDICATEURS AU NIVEAU DE L'OBJECTIF GLOBAL DU PROJET

Objectif global	
L'insertion professionnelle féminine des populations dans les 3 régions de Diourbel, Fatick et Kaolack, est améliorée	
Indicateurs	Sources de vérification
1. Taux d'insertion des sortantes, 30 % à la fin de la première année, 50 % à la fin de la deuxième année et 70 % à la fin de la troisième année d'exécution du projet 2. Nombre d'associations et de GIE mis en place 3. Pourcentage de GIE encore existants à la fin de la première année, de la deuxième année et de la troisième année	1. Rapports de rentrée et de fin d'année scolaire (Directrice de l'établissement) 2. Rapports d'exécution du projet 3. Rapports du METFP 4. Répertoires de la chambre des métiers et de la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture

INDICATEURS AU NIVEAU DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU PROJET

Objectif spécifique	
Les capacités de formation et d'accès à l'emploi des structures de formation professionnelle féminine des trois régions de Diourbel, Fatick et Kaolack sont améliorées.	
Indicateurs	Sources de vérification
1. Nombre de filles et de femmes insérées : 450 sur 3 ans (sur quel chiffre de base ?) ⁴ 2. Nombre d'affaires (auto emploi, micro entreprises etc.) et d'emplois créés 3. Nombre de programmes et de modules de formation adaptés 4. Taux de croissance de l'accès par centre 5. Baisse du taux de déperdition 6. Gestion rationnelle de l'utilisation des espaces de formation 7. Gestion transparente de dépenses et revenus	1. Rapports de rentrée et de fin d'année scolaire (Directrice de l'établissement) 2. Rapports d'exécution du projet 3. Rapports du METFP 4. Répertoires de la chambre des métiers et de la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture

⁴ L'effectif global des élèves des 9 centres de formation féminine est de 647 élèves. Si on divise ce total par trois années d'études et un taux de désertion croissant dans le temps, on arrive à 150 – 200 sortantes par an. Calculé sur 3 ans: $3 \times 150 = 450$ élèves sortantes.

8. Utilisation rationnelle des équipements 9. Plan d'entretien et de maintenance mis en place et suivi 10. Outil de suivi mis en place et fonctionnel 11. Nombre d'ateliers de transition créés 12. Equipements mis en place 13. Bâtiments, salles et ateliers construits et/ou réaménagés	
---	--

INDICATEURS AU NIVEAU DES 4 RÉSULTATS

Indicateurs pour le Résultat 1

Résultat 1	
Des dispositifs d'accompagnement des sortantes vers l'emploi, l'auto emploi et une activité génératrice de revenus sont expérimentés et opérationnels au niveau de chaque centre (3 CRETF et 6 CETF).	
Indicateurs	Sources de vérification
1. Un pôle d'information, d'orientation et d'insertion existe dans chacun des 9 centres de formation professionnelle féminine (3 CRETF et 6 CETF) et il est lié avec l'alliance multi-acteurs. 2. La base de données (informations par élève et sortante, par classe, par filière, par niveau, registre des partenaires) est installée et utilisée. 3. Un outil de suivi des sortantes en atelier de transition, emploi dépendant, auto emploi, association des sortantes et GIE est expérimenté et appliqué. 4. Nombre de filles et femmes suivies : toutes les sortantes 5. Nombre et montants des plans d'affaires ayant reçu un financement, p.e. grâce à l'application d'une ligne de garantie 6. Pourcentage d'affaires (auto-emploi, micro entreprises etc.) encore existants après 1 an, après 2 ans et après 3 ans 7. Nombre de formations en entrepreneuriat et formulation de plans d'affaires réalisées 8. 500 prêts accordés à des femmes et filles sortantes grâce à la ligne de garantie	1. Rapports mensuels du pôle d'insertion 2. Rapports de rentrée et de fin d'année scolaire (Directrice de l'établissement) 3. Documents de statut juridique de création d'association, entreprise et GIE 4. Modules de formation pour les sortantes

Indicateurs pour le Résultat 2

Résultat 2	
Les programmes de formation existants seront plus adéquats aux besoins et potentialités du marché, grâce à leur orientation sur les compétences pratiques et transversales ainsi qu'une meilleure interaction avec la demande	
Indicateurs	Sources de vérification

<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de modules de formation exécutés: (modules techniques et modules transversaux) 2. Nombre de modules de formation hors CAP élaborés, adaptés et utilisés dans chaque centre 3. Augmentation du nombre de participants aux cours de formation modulaire, comparé avec la formation classique en trois ans 4. Règles sur la différenciation des groupes cible (4ème de secondaire pour le niveau CAP, sans pré requis pour les formations modulaires) – pour tous le sous secteur et / ou chaque centre 5. Existence d'un centre de documentation dans chaque centre 6. Partenariats avec des centres de formation privés qui travaillent dans les mêmes filières ou dans des domaines similaires (Ndem, Niakhar, autres) 7. Un document du suivi est disponible dans les institutions de formation et exploitable 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports de rentrée et de fin d'année scolaire (Directrice de l'établissement) 2. Rapports de gestion de la cellule de coordination du projet 3. Contrôle physique sur place 4. Règlement ministériel METFP le cas échéant
---	--

Indicateurs pour le Résultat 3

Résultat 3	
<p>Les centres de formation féminine seront plus performants dans leur gestion et mieux insérés dans leur environnement local et régional, grâce à des collaborations multiples avec les autres CRETf et CETf, les autorités, les chambres de métiers, du commerce, d'industrie et d'agriculture, les mutuelles d'épargne et de crédit et les associations féminines et autres organisations de base.</p>	
Indicateurs	Sources de vérification
<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de communication favorisant le partenariat public-privé élaboré et mis en place 2. Projet d'établissement concerté et mis en place pour chaque centre 3. Comités de gestion en place et opérationnels, incorporant les partenaires du centre 4. Existence d'un système de gestion standardisé dans le sous-secteur de la formation professionnelle féminine METFP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports de rentrée et de fin d'année scolaire (Directrice de l'établissement) 2. Rapports de gestion de la cellule de coordination du projet 3. Texte juridique du METFP 4. Rapports d'exécution du METFP et publication au Journal officiel

Indicateurs pour le Résultat 4

Résultat 4	
Les personnels des centres (3 CRETF et 6 CETF) seront plus compétents et actifs, grâce à l'instauration d'une culture d'actualisation et de formation continue permanente, ainsi que des échanges et apprentissages mutuels entre les personnels des centres établis dans les 3 régions et au sein du secteur METFP en général.	
Indicateurs	Sources de vérification
1. Nombre de sessions de formation tenues	1. Rapports du projet
2. Nombre et groupes de participants : chefs d'établissement, adjoints, comptables matières, enseignants (titulaires, contractuels, vacataires), formateurs / formatrices	2. Rapports du METFP
3. Participation propre des participants dans les frais de formation continue	3. Rapports de rentrée et de fin d'année scolaire (Directrice de l'établissement)
4. Rythme de progression accéléré des élèves	

3.4 DES CONDITIONS PRÉALABLES

Il est nécessaire que le Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP) définisse les investissements qui se réaliseront à partir du Budget consolidé d'investissement (BCI) pour l'année 2007.

Selon les données retenues dans le rapport d'identification, le BCI 2007 prévoyait des nouvelles constructions pour :

Le CRETF de Kaolack 70.000.000 francs CFA

Le CETF de Mbacké 50.000.000 F CFA.

Par contre, rien n'est prévu dans le BCI 2007 pour les CETF de Kaffrine, Niore, Foundiougne et Gossas.

Le METFP notifiera à la partie belge ses décisions quant aux nouvelles constructions ou aménagements dans des bâtiments existants (à Kaolack, Kaffrine, Niore, Foundiougne, Gossas, Mbacké).

Il paraît prudent et nécessaire de conditionner les dépenses à partir de la contribution belge pour des nouvelles constructions à l'existence de titres de propriété issus au nom du METFP ou à la Gouvernance ou à la Préfecture de la région ou du département correspondant à chaque centre pour lequel une nouvelle construction est demandée. La partie sénégalaise assumera et financera toutes les tâches d'insertion des nouveaux centres dans les réseaux d'eau potable, eaux usées / assainissement, électricité (courant triphasique, le cas échéant), télécommunication (téléphone-fax-internet).

Les équipements achetés avec les fonds de la contribution belge seront inscrits aux registres de biens des centres de formation individuels (CRETF et CETF publics dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack) et pas seulement au secteur d'enseignement technique et de formation professionnelle sous tutelle du METFP. Le ministère inscrira l'entretien et la maintenance des équipements dans ses transferts

budgétaires vers les centres bénéficiaires ou s'assurer que les gouvernances des trois régions assument réellement cette tâche, durant la période d'exécution et au-delà de cette période.

Le METFP donnera un statut expérimental aux neuf centres appuyés par le projet et acceptera que les nouveaux programmes de formation du cycle long (niveau CAP) et les nouveaux modules de formation courte seront certifiés/brevetés par le Ministère, même si les phases de formation pratique et de stage dépassent les arrangements prévus dans les programmes en vigueur. Une homologation devrait être cherchée avec les nouveaux programmes de formation élaborés dans le cadre du projet SEN 018 (formation professionnelle féminine au Nord du Sénégal = à St. Louis, Dagana, Podor et Matam) appuyé par la coopération luxembourgeoise pour ne pas perdre l'investissement fait.

Le projet doit posséder un bureau de gestion sur le terrain qui sera installé à Kaolack dans un bâtiment mis à disposition par l'Etat ou la gouvernance de la région. Une réserve financière est prévue sous financement de la contribution belge pour la location de locaux, si ceci s'avérait nécessaire et techniquement préférable (rapidité des communications, accessibilité, disponibilité dès le démarrage du projet). La présence sur le terrain n'exclut pas que le responsable du projet visite régulièrement le siège du METFP pour les démarches nécessaires au niveau du Ministère.

3.5 HYPOTHÈSES ET RISQUES

OBJECTIF GÉNÉRAL	Logique d'intervention
	L'insertion professionnelle féminine des populations dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack est améliorée.
	Hypothèses et risques
	Maintien de la politique sectorielle du Plan décennal de l'éducation et de la formation et du Plan d'action de la deuxième phase 2005 - 2007

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	Logique d'intervention
	Les capacités de formation et d'accès à l'emploi des structures de formation professionnelle féminine des trois régions de Diourbel, Fatick et Kaolack est améliorée.
	Hypothèses et risques

	<p>BCI (Budget consolidé d'investissement) du METFP 2007 exécuté</p> <p>Décisions du METFP quant aux nouvelles constructions ou aménagements dans des bâtiments existants (à Kaolack, Kaffrine, Niore, Foundiougne, Gossas, Mbacké)</p> <p>Le BCI 2007 prévoit : nouvelles constructions pour 1) le CRETF de Kaolack 70.000.000 F CFA, 2) le CETF de Mbacké 50.000.000 F CFA. Par contre, rien n'est prévu pour Kaffrine, Niore, Foundiougne, Gossas dans le BCI 2007.</p> <p>Une collaboration étroite est prévue avec APEFE dans les domaines d'élaboration et adéquation de programmes de formation et de la formation continue des enseignants (Résultats 2 et 4).</p> <p>Une collaboration étroite sera établie avec le Programme d'appui à la microfinance dans les régions de Kaolack, Farick et Diourbel et avec le programme APEFE financé par la coopération belge.</p> <p>Une synergie sera cherchée avec les actions du projet ASSRMKF (Appui au système de santé dans les régions médicales de Kaolack et Fatick.</p>
--	--

Résultat 1	Logique d'intervention
	Des dispositifs d'accompagnement des sortantes vers l'emploi, l'auto emploi et une activité génératrice de revenus sont expérimentés et opérationnels au niveau de chaque centre (3 CRETF et 6 CETF).
	Hypothèses et risques
	Collaboration des entités externes telles que : Mutuelles d'épargne et de crédit, chambres des métiers, chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, entreprises et entités publiques (p.e. services de santé)
VOLET ORIENTATION ET INSERTION	

Résultat 2	Logique d'intervention
	Les programmes de formation existants seront plus adéquats aux besoins et potentialités du marché, grâce à leur orientation sur les compétences pratiques et transversales ainsi qu' une meilleure interaction avec la demande
	Hypothèses et risques
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Volonté de collaboration de la part des institutions d'épargne et de crédit et des professionnels de conseil dans le domaine de l'entrepreneuriat 2. Volonté des entreprises d'accepter des stagiaires sans frais 3. Rôle assumé par APEFE
VOLET PROFILS PROFESSIONNELS ET PROGRAMMES DE FORMATION	

Résultat 3	Logique d'intervention
VOLET GESTION DES CENTRES	Les centres de formation féminine seront plus performants dans leur gestion et mieux insérés dans leur environnement local et régional, grâce à des collaborations multiples avec les autres CRETF et CETF, les autorités, les chambres de métiers, du commerce, d'industrie et d'agriculture, les mutuelles d'épargne et de crédit et les associations féminines et autres organisations de base.
	Hypothèses et risques
	Implication des partenaires dans la gestion transparente des centres

3.6 VIABILITÉ ET PÉRÉNNITÉ

Le projet ne créera pas de nouvelles structures ou institutions : il assistera le METFP dans la mise en œuvre de la politique du Plan décennal de l'éducation et de la formation professionnelle. Les 3 CRETF et 6 CETF font partie du sous secteur de l'enseignement technique féminin sous la tutelle du METFP. Ils sont des institutions publiques qui reçoivent leur financement de base par le budget national.

L'appui sous le volet 3 *Gestion des Centres* devrait mener à un renforcement de la capacité de gestion autonome des Centres d'enseignement technique féminin. Toutefois, on doit veiller sur leur caractère d'institutions publique et éviter une privatisation de fait, ci-inclus des bâtiments et équipements pourvus par la contribution belge au projet.

La mise à disposition de la ligne de garantie constitue un facteur important de la pérennisation des acquis et il servira même après la fin du projet à financer de façon continue les sortantes. Il importe à cet effet que les conditions d'utilisation et de financement post-projet soient préalablement définis dans les termes du contrat qui liera l'institution de microfinance au projet et au Ministère de tutelle.

4. Planning financier

BUDGET TOTAL

		unité	quantité	montant	Mode d'exéc	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
Objectif Spécifique: Les capacités de formation et d'accès à l'emploi des structures de formation professionnelle féminine des trois régions de Diourbel, Fatick et Kaolack est améliorée										
Résultat 1 : Volet Accompagnement à l'insertion										
A 01	Mise en place d' un « pôle d' information, d'orientation et d'insertion »	centre	9,00	9 900,00	cogestion	89100	70%	829610,15	391000	186800
A 01 01	Observer le marché de l'emploi: Baseline study	Study	1,00	23 000,00	cogestion	23000	26%	324250	108000	82000
A 01 03	Observer le marché de l'emploi: Publication Baseline study	publication	1,00	4 500,00	cogestion	4500		4500	0	0
A 01 04	Observer le marché de l'emploi: Dissémination de l'étude	base de dc	1,00	6 150,00	cogestion	6150		6150	0	0
A 01 05	Mise en place d' un base de donnée	fond	1,00	3 000,00	cogestion	3000		3000	0	0
A 01 06	Mettre en place un mécanisme de fonds de garantie		1,00	100 500,00	cogestion	100500		100500	0	0
A 01 07	Accompagner les stagiaires (transport, suivi, bourses)		1,00	110 000,00	cogestion	110000		30000	40000	40000
A 01 08	Accompagner les sortantes		1,00	49 000,00	cogestion	49000		16000	16000	17000
A 01 09	Dynamiser les associations des filles et femmes sortantes (une par centre)	Centre	9,00	1 000,00	cogestion	9000		3000	3000	3000
A 01 10	Accompagner les méthodes et mesures d'insertion: Exécution de l'étude		1,00	10 000,00	cogestion	10000		4000	4000	2000
A 01 11	Mettre en place et gérer les ateliers de transition		1,00	110 000,00	cogestion	110000		45000	45000	20000
A 01 12										
Résultat 2 : Volet Profils professionnels et programmes de formation										
A 02	Définition des profils professionnels avec les partenaires régionaux et locaux		1,00	5 000,00	cogestion	5000	42%	471060,15	271500	94000
A 02 01	Adaptation des programmes de formation et curricula		1,00	28 500,00	cogestion	28500		10000	2000	1000
A 02 02	Formation dans les ateliers de formation et les ateliers de transition	Centre	9,00	1 500,00	cogestion	13500		5000	10000	8500
A 02 03	Enveloppe équipements pour les Pôles d'insertion	Centre	9,00	8 750,00	cogestion	78750		26250	5000	3500
A 02 04	Enveloppe équipements pour les Centres de documentation	Centre	9,00	8 750,00	cogestion	78750		26250	43750	8750
A 02 05	Construire et réaménager les ateliers: Supervision des travaux		1,00	12 500,00	cogestion	12500		7000	4000	1500
A 02 06	Construire et réaménager les ateliers	Centre	9,00	42 000,00	cogestion	378000		210000	126000	42000
A 02 07	Mettre en place les Centres de documentation: Equipement des centres de documentation	Centre	9,00	11 573,35	cogestion	104160,15		104160,15	0	0
A 02 08	Mettre en place les Centres de documentation: Achat de manuels et logiciel de formation	Centre	9,00	6 000,00	cogestion	54000		40000	14000	0
A 02 09	Etablir des partenariats avec des centres de formation privé		1,00	12 000,00	cogestion	12000		5000	5000	2000
A 02 10	Développer et appliquer les modules transversaux		1,00	5 400,00	cogestion	5400		5400	0	0
A 02 11	Appui experts externe	Mission	4,00	18 000,00	Régie	72000		36000	18000	18000
A 02 12										
Résultat 3 : Volet Gestion des centres										
A 03	Elaboration d'un plan de communication et un projet institutionnel		1,00	8 300,00	cogestion	8300	1%	78300	3000	3000
A 03 01	Identification des pôles de compétence et mise en place d'un système expérimental de gestion		1,00	7 000,00	cogestion	7000		7000	0	0
A 03 02	Etablir un système de suivi et un comité d'orientation		1,00	9 000,00	cogestion	9000		3000	3000	3000
A 03 03										
Résultat 4 : Volet Formation continue et mise à niveau permanents des										
A 04	Organisation des sessions de formation en pédagogie et en gestion administrative et financière		1,00	8 500,00	cogestion	8500	1%	9000	8500	7800
A 04 01	Développer un système de parrainage et un système de formation continue		1,00	7 500,00	cogestion	7500		3500	2500	2500
A 04 02	Capitalisation des expériences novatrices & institutionnaliser les actions du projet		1,00	9 300,00	cogestion	9300		3500	2000	2000
A 04 03								2000	4000	3300

X	unité	quantité	montant	Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
Réserve budgétaire (max 5% * total activités)									
X 01	Réserve budgétaire				53000	3%	18000	18000	17000
X 01 01	Réserve budgétaire COGESTION				53000	3%	18000	18000	17000
X 01 02	Réserve budgétaire REGIE	1,00	40.000,00	co-gestion	45000		15000	15000	15000
Z	Moyens généraux	1,00	5.000,00	regie	8000		3000	3000	2000
Z 01	Frais de personnel				549590	27%	212340	158540	169710
Z 01 01	Co Responsable du projet	36,00	1.000,00	Régie	36000	7%	44640	44640	52560
Z 01 02	Responsable du projet (indemnité complémentaire)	36,00	865,00	Co-gestion	31140		12000	12000	12000
Z 01 03	Secrétaire/Comptable	36,00	455,00	Co-gestion	16380		9600	9600	11940
Z 01 04	Chauffeurs	72,00	270,00	Co-gestion	19440		5040	5040	6300
Z 01 05	Equipe technique/ Responsable expert insertion	36,00	1.080,00	Co-gestion	38880		6000	6000	7440
Z 02	Investissements				73800	4%	73800	0	14880
Z 02 01	Véhicule 4x4	2,00	20.000,00	Co-gestion	40000		40000	0	0
Z 02 02	Matériel et mobilier de bureau	1,00	10.800,00	Co-gestion	10800		10800	0	0
Z 02 03	Equipement IT - Matériel informatique	1,00	13.000,00	Co-gestion	13000		13000	0	0
Z 02 04	Agencement aménagement installation	1,00	10.000,00	Co-gestion	10000		10000	0	0
Z 03	Frais de fonctionnement				222450	11%	74150	74150	74150
Z 03 01	Loyer du bureau	3,00	5.550,00	Co-gestion	16650		5550	5550	5550
Z 03 02	Services et frais de maintenance (eau et électricité)	36,00	50,00	Co-gestion	1800		600	600	600
Z 03 03	Frais de fonctionnement des véhicules (consommation, entretien et assurance)	36,00	1.600,00	Co-gestion	57800		19200	19200	19200
Z 03 04	Télécommunications	36,00	800,00	Co-gestion	28800		9600	9600	9600
Z 03 05	Fournitures de bureau	36,00	1.700,00	Co-gestion	61200		20400	20400	20400
Z 03 06	Frais de mission (restauration et hébergement pour le personnel de l'UGP)	3,00	16.000,00	Co-gestion	48000		16000	16000	16000
Z 03 07	Entretien et gardiennage des locaux	3,00	2.800,00	Co-gestion	8400		2800	2800	2800
Z 04	Audit et Suivi et Evaluation				102500	5%	19750	39750	43000
Z 04 01	Frais de suivi et évaluation	2,00	25.000,00	Régie	50000		25000	25000	25000
Z 04 02	Suivi de la SMCL et autres (10 réunions)	10,00	3.250,00	Co-gestion	32500	2%	9750	9750	13000
Z 04 03	Missions de suivi CTB expert secteur éducation-formation-emploi 2 missions	2,00	5.000,00	Régie	10000		5000	5000	5000
Z 04 04	Audit	2,00	5.000,00	Régie	10000		5000	5000	5000
TOTAL					2000000		1058950	567540	373510

5. Modalités d'exécution

5.1. LA STRUCTURE DE GESTION

LES AUTORITÉS

Le projet sera exécuté par le Ministère de l'enseignement technique et la formation professionnelle (METFP), le Ministère de tutelle du sous secteur de la formation professionnelle féminine⁵.

Les 3 CRETF et les 6 CETF dépendent directement de la Direction de la formation professionnelle technique, une des cinq directions du Ministère suite à sa récente réorganisation.⁶

Le Ministère se sert, sur le terrain, des structures mises en place par le Ministère de l'éducation nationale, soit :

1. Les Inspections d'académie (IA) au niveau des Régions de Diourbel, Kaolack et Fatick

qui sont en charge de la supervision des CRETF de Diourbel, Kaolack, Fatick

2. Les Inspections départementales de l'éducation nationale (IDEN) au niveau des

- Départements de Bambey et Mbacké pour la région de Diourbel
- Départements de Foundiougne et Gossas pour la région de Fatick
- Départements de Kaffrine et Nioro pour la région de Kaolack

qui sont en charge de la supervision des CETF situés dans ces six départements appartenant au trois régions sus citées.

Il reste à noter qu'il n'existe pas de lien hiérarchique directe entre le METFP et les IA et les IDEN sur le terrain et que ces services ne reçoivent pas de transferts financiers de la part de ce Ministère. Ils sont entièrement sous responsabilité du Ministère de l'éducation nationale. Le projet inclut les IA et les IDEN au niveau du Comité d'orientation et de suivi et du partenariat de chaque centre.

LES ORGANES DU PROJET

Le projet compte avec les organes suivants

La « Structure mixte de concertation locale » (SMCL), qui assume les fonctions d'un Comité de pilotage. La SMCL prend les décisions nécessaires pour la continuité du projet (approbation de rapports et de plans de travail, ainsi que de changements majeurs éventuels)

L'Unité de gestion du projet (UGP) qui est en charge de l'exécution de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre et avec le budget du projet. Le responsable et le coresponsable prennent les décisions quotidiennes et affectent les fonds disponibles au budget du projet aux actions programmées dans les plans de travail déjà avalés par la SMCL.

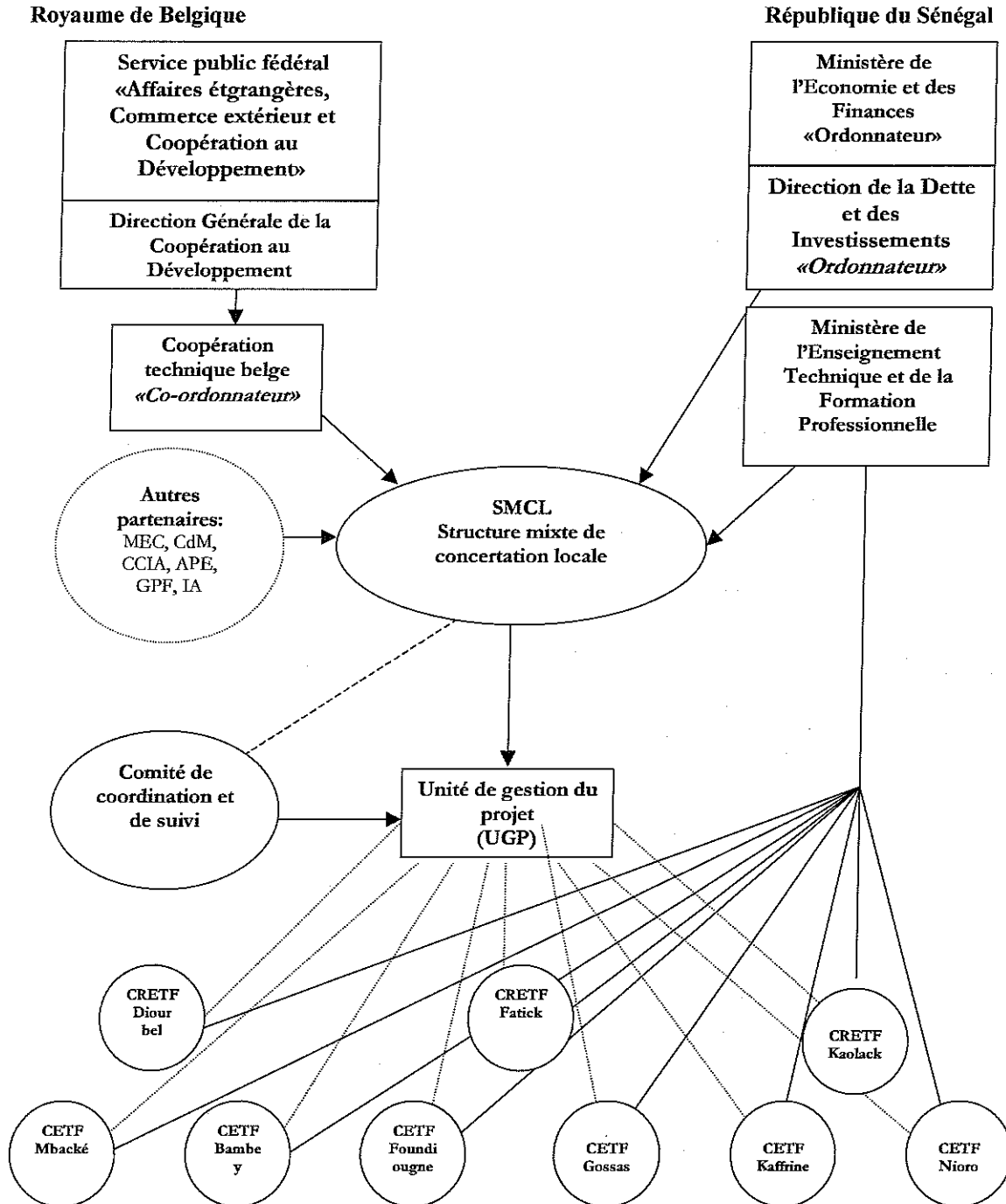
⁵ «La Partie sénégalaise désigne le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ci-après dénommé « METFP » comme entité responsable de l'exécution du projet.», Convention spécifique signée le 27 novembre 2006, p. 3

⁶ Voir les organigrammes au chapitre 2.4 ci-dessous

Le **Comité de coordination et de suivi**, un comité de caractère consultatif qui reflète dans sa composition le partenariat inter institutionnel sur le terrain (suivi, discussion des résultats, recommandations, aussi à l'égard de la SMCL).

L'ordonnateur et le coordonnateur : les deux pouvoirs nécessaires pour l'alimentation financière du projet.

Organigramme 4 : Structure de gestion du projet



L'Unité de gestion du projet (UGP)

L'UGP assure la gestion des ressources du projet sur le terrain et le développement des partenariats avec toutes structures compétentes dans la perspective d'une meilleure articulation de la formation à une insertion économique génératrice de revenus. Elle aura pour tâches principales de s'assurer la bonne exécution des actions menées par les neuf centres de formation ainsi que du suivi de l'ensemble des prestations engagées pour le compte du projet.

COMPOSITION :

1. Un(e) responsable de projet spécialisé(e) dans la coordination des projets de développement possédant une bonne expérience dans le domaine de la formation professionnelle féminine
2. Un(e) coresponsable chargé(e) d'administration et finances
3. Un expert chargé de l'insertion
4. Un(e) secrétaire comptable
5. Deux chauffeurs
6. Deux gardiens
7. Un technicien de surface

Pour faciliter la coordination et la supervision des travaux et activités sur le terrain dans les trois régions, il est convenable et indispensable d'installer un bureau de coordination à Kaolack, étant donné que cette ville possède les meilleurs liens de communication (routes, téléphone, fax, internet), comparé avec les deux autres chefs-lieux de région, Diourbel et Fatick. En outre, ce choix s'insère clairement dans la stratégie nationale de décentralisation voulue par le gouvernement de la République du Sénégal et il contribuera au développement régional.

Le METFP aura l'autorité de tutelle sur l'exécution du projet. Celle-ci s'exprime par l'ancrage institutionnel du projet en son sein et par la sélection d'un de ses agents comme **responsable du projet** (sélectionné par le Ministère par voie d'appel à candidatures⁷ et approuvé par la CTB). Le responsable du projet sélectionné sera mis à la disposition du projet à temps plein. Il / elle percevra une indemnité forfaitaire liée à ses fonctions de responsable du projet, en complément de son salaire (indemnités de fonction, de logement, d'électricité et eau etc. Cette personne aura le profil d'enseignant ou de directeur / directrice de centre d'enseignement technique féminin.

Un agent administratif et financier, recruté par la CTB, sera le **coresponsable du projet**. Il prendra en charge, entre autres, l'exécution des appels d'offres, en conformité avec les procédures de la Coopération technique belge. Il sera sélectionné par la partie belge et soumis à l'approbation du METFP.

⁷ Profil et tâches au chapitre 5.6 à l'annexe 5.7.3

L'expert-conseiller chargé du volet insertion sera recruté en commun accord entre les deux parties (un expert-consultant). Il / elle aura un profil de professionnel technique dans le domaine d'entrepreneuriat, de la micro finance et de la relation formation-emploi.

ATTRIBUTIONS :

1. Coordonner et superviser, sous la responsabilité du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP), l'exécution des activités du projet
2. Présenter à l'approbation de la SMCL, les programmes d'activités semestriels et les budgets y afférents
3. Rédiger les rapports d'avancement semestriels et de suivi-évaluation, ainsi que le rapport final d'exécution
4. Soumettre l'état d'avancement et l'atteinte des résultats au METFP
5. Faciliter la concertation entre les différents acteurs
6. Proposer, à la SMCL, des ajustements ou modifications des activités et des résultats du projet
7. Assurer le secrétariat de la SMCL
8. Appuyer l'organisation des réunions du Comité d'orientation et de suivi
9. Préparer les missions prévues dans le cadre du dispositif d'audit, de suivi et d'évaluation et mettre à disposition la documentation nécessaire
10. Assurer la bonne circulation de l'information entre les différents niveaux du dispositif institutionnel (SMCL, METFP, Comité de suivi et de coordination, CTB, directions des centres de formation etc.)
11. Systématiser, avec l'aide d'un prestataire externe, les expériences du projet en cours, en vue de documenter et capitaliser les enseignements conceptuels et opérationnels pour des projets futurs ainsi que pour les échanges avec des actions similaires.

STRUCTURES DE PILOTAGE, DE SUIVI ET DE CONTRÔLE

LA STRUCTURE MIXTE DE CONCERTATION LOCALE (SMCL)

La SMCL est responsable des décisions relatives à l'orientation et la supervision de la mise en œuvre du projet dans son ensemble. Il comprend des représentants de la partie sénégalaise et de la partie belge. Bien que la Convention Spécifique ait arrêté la composition et les attributions de la SMCL, l'équipe de formulation a suggéré, pour diverses raisons sa relecture. Il s'agit d'une part de l'évolution des procédures générales de la CTB suite à la signature du troisième contrat de gestion, et d'autre part, de la nécessité de privilégier un meilleur ancrage du partenariat à la base et assurer la liaison entre la formation et le métier.

Composition de la SMCL :¹

1. Le Ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ou son représentant en tant que président

2. Le Directeur de la formation professionnelle (DFP) auprès du METFP,
3. Le Directeur de la Planification et des Ressources Humaines du METFP,
4. Le Directeur de l'Administration Générale et de l'Équipement du METFP,
5. Le Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DFRE) auprès du Ministère de l'Éducation, responsable du suivi du plan Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF)
6. Le Directeur de la Coopération Économique et Financière auprès du Ministère de l'Économie et des Finances
7. Le Directeur de la Dette et de l'Investissement (DDI) auprès du Ministère de l'Économie et des Finances, ordonnateur du projet
8. Les Inspecteurs d'Académie des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack
9. Les Présidents des Chambres des Métiers de Diourbel, Fatick et Kaolack
10. Les Présidents ou secrétaires généraux des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Diourbel, Fatick et Kaolack
11. Le Représentant Résident de la Coopération technique belge au Sénégal, coordonnateur du projet.

Membres invités assurant le secrétariat de la SMCL :

1. Le Responsable du projet
2. Le Coresponsable chargé de l'administration et des finances

La SMCL peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne physique et/ou morale susceptible d'apporter une contribution significative au projet.

La SMCL se réunira au moins deux fois par an. Elle adoptera des décisions sur la suite du projet. L'UGP lui présentera ses plans de travail et rapports d'exécution pour approbation.

Attributions de la SMCL :

1. Donner son avis motivé sur le DTF avant son approbation par les parties
2. Veiller au respect des engagements pris par les parties
3. Apprécier l'état d'avancement du projet et de l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports d'exécution du projet
4. Approuver les plans d'activités semestriels du projet et les budgets y afférents
5. Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles des résultats intermédiaires, tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe financière fixés par la Convention spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions
6. Faire des recommandations aux deux parties dans le cadre de la mise en œuvre du projet et de l'atteinte de son objectif spécifique

7. Analyser tout problème de gestion de ressources humaines, financières ou matérielles qui s'opposerait au bon déroulement du projet et prendre les mesures correctives ou en faire la recommandation aux autorités compétentes
8. Veiller au bon déroulement du projet
9. Trancher tout problème d'interprétation de la convention régissant le projet ou du DTF qui entraverait le bon déroulement du projet
10. Initier à tout moment des missions d'évaluation technique ou d'audit financier
11. Approuver les rapports d'exécution et le rapport final
12. Superviser la clôture du projet.

LE COMITÉ DE COORDINATION ET DE SUIVI

Un organe intermédiaire, appelée « Comité d'orientation et de suivi », sera établi au niveau de la région d'intervention du projet (les 3 régions de Diourbel, Fatick et Kaolack). Elle réunira les responsables de l'UGP (le responsable, le coresponsable et le chargé de l'insertion), les directrices et directeurs des 9 Centres d'enseignement technique féminin (3 CRETF et 6 CETF), les Inspecteurs d'académie au niveau des trois régions, les présidents des Associations de parents d'élèves des 3 CRETF et 6 CETF, les présidentes des Groupements de promotion féminine, les présidents ou directeurs des Mutuelles d'épargne et de crédit, des Chambres de Métiers et des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.

Le Comité servira d'espace d'échanges et de suivi des activités du projet. Il s'occupera alors du suivi des indicateurs de réalisation des objectifs (global et spécifique) et des 4 résultats du projet. Il supervisera la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation Il assumera en outre la sélection des dossiers de financement des sortantes des centres, au titre de la ligne de garantie.

Par ailleurs, ce comité agira en tant qu'organe de conseil à l'intention de la SMCL et il formulera des recommandations à son égard. Le Comité se réunira tous les trois mois sur convocation du responsable national du projet qui assure aussi le secrétariat de séance. La présidence du Comité technique pourra être assurée par un des trois Inspecteurs d'Académie.

Composition du Comité de coordination et de suivi :

1. La Direction du projet (responsable, coresponsable et chargé de l'insertion)
2. Les neuf directrices de centres de formation techniques féminins (CETF et CRETF)
3. Les trois Inspecteurs d'Académies (IA)
4. Les représentants des Chambres de Métiers et des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
5. Les représentants des Mutuelles d'épargne et de crédit
6. Les présidentes des Groupements de promotion des femmes

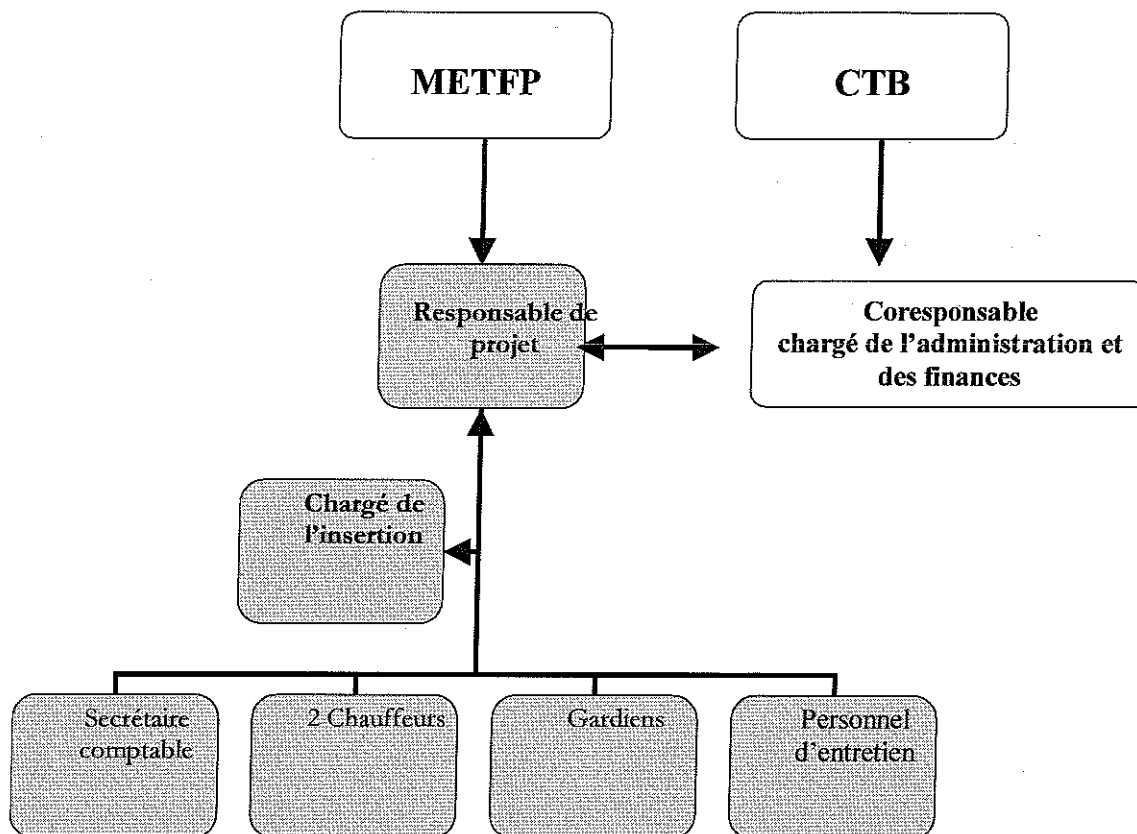
Attributions :

1. Assurer un suivi des recommandations des SMCL

2. Analyser et sélectionner les dossiers des sortantes soumises pour financement au titre de la ligne de garantie
3. Assurer périodiquement un suivi technique des actions du projet
4. Superviser la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation

Organigramme 5

La structure de l'Unité de gestion



5.2. CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au projet signée entre la République du Sénégal et le Royaume de Belgique le 27 novembre 2006.

Pour la partie sénégalaise, l'entité responsable de l'exécution est le Ministère d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) qui délègue cette responsabilité aux 3 Centres régionaux d'enseignement technique féminin de Diourbel, Fatick et Kaolack et aux 6 Centres d'enseignement technique féminin de Bambey, Mbacké, Gossas, Foundiougne, Kaffrine et Nioro.

Le rôle d'*Ordonnateur* chargé d'autoriser les dépenses est assuré par le Directeur de la Dette et de l'Investissement (DDI), du Ministère de l'Economie et des Finances.

Pour la partie belge, la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) est l'entité administrative et financière responsable de la contribution belge au projet. La partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et le suivi du projet à la Coopération Technique Belge (CTB). A ce titre, la CTB, à travers son Représentant résident à Dakar, assume le rôle de co-ordonnateur chargé d'approuver les dépenses.

5.3 GESTION ET RESPONSABILITÉS TECHNIQUES

AU NIVEAU DE LA TUTELLE LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) assume la responsabilité de la mise en œuvre du projet et de l'atteinte de ces différents résultats. De ce point de vue, le projet est rattaché directement au cabinet du Ministre.

AU NIVEAU DE LA TUTELLE TECHNIQUE

Le METFP confie la tutelle technique à la Direction de la formation professionnelle. Cette direction a pour mission la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle et elle supervise les Centres de formation professionnelle en général, y compris les Centres d'enseignement technique féminin.

La mise en œuvre s'appuie, au niveau des trois régions de Diourbel, Fatick et Kaolack, sur les trois Centres régionaux d'enseignement technique féminin (CRET) et les six Centres d'enseignement technique féminin (CETF). Ces centres sont responsables de la formation, du suivi pédagogique ainsi que de l'orientation des élèves vers une insertion professionnelle effective.

AU NIVEAU DE LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS

La Structure Mixte de Concertation Locale est l'organe de délibération et de décision du projet. Il réunit le Ministère de tutelle technique, le Ministère de l'économie et des finances comme l'entité du Gouvernement qui coordonne la coopération

internationale, quelques représentants clé des trois régions (Inspections d'Académie, Chambres de Métiers et de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture etc.) et le représentant résidant de la Coopération Technique Belge.

Le Comité d'orientation et de suivi est un organe de discussion et de conseil, d'une composition multi-acteurs, qui prend en charge le suivi des actions du projet sur le terrain ainsi que la concertation entre les acteurs.

5.4. GESTION ET RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

La contribution de la Partie sénégalaise couvrira essentiellement les frais de fonctionnement durant trois ans des 9 Centres d'enseignement technique féminin (3 CRETF et 6 CETF), y compris les salaires et ceux d'investissement, dont les montants sont déjà inscrits au Budget consolidé des investissements 2007. (formule de la *Convention spécifique*)

La contribution financière belge couvrira essentiellement les activités inhérentes à l'atteinte de l'objectif spécifique et sera mise à la disposition du Projet sous la forme d'une contribution financière non remboursable, de prestations en personnel et expertises internationales. Ces différents apports seront fournis au Projet par l'intermédiaire de la CTB. (formule de la *Convention spécifique*)

GESTION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE BELGE

Cette contribution sera gérée selon le principe de la cogestion, à l'exception de certaines lignes budgétaires qui sont gérées directement en régie par la CTB, telles que les frais et moyens logistiques liés au contrat du/de la coresponsable chargé de l'Administration et des finances, aux audits et au suivi-évaluation. Le mode de mise en œuvre sera celui d'une exécution directe par l'Unité de Gestion du Projet. Les principes en sont les suivants :

1. Le pays partenaire est le maître d'ouvrage du projet et en est donc l'administration contractante. A cet effet, il garantit l'utilisation appropriée des financements du projet et le respect des procédures, moyennant un rapportage semestriel et l'application des procédures administratives et financières prévues ;
2. La CTB garantit l'utilisation appropriée des financements du projet et le respect des procédures, moyennant les différents instruments prévus sous point 5.8 (missions de suivi, évaluation et audits) ;

Le projet est géré en conformité avec la législation et les règlements nationaux, particulièrement en ce qui concerne les mécanismes d'achat et de marchés. Il s'agit dans ce cas d'une contribution financière non remboursable.

Pour ce faire, conformément à la Convention Spécifique, la Partie sénégalaise désigne la Direction de la Dette et des Investissements comme *Ordonnateur*, chargé d'approuver les dépenses imputables au budget du projet. L'ordonnateur pourra désigner un ordonnateur délégué.

La Partie belge désigne le Représentant Résident de la CTB à Dakar comme *Coordonnateur* chargé d'approuver pour la Partie belge lesdites dépenses. La CTB pourra désigner un coordonnateur délégué.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) sera dirigée par un Responsable de projet, désigné par le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) et placé sous l'autorité directe de la Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Le Coresponsable chargé de l'Administration et Finances du projet assure, au sein de l'Unité de Gestion du Projet, les fonctions de gestion administrative et financière liées à la mise en œuvre. Il est recruté par la Coopération Technique Belge (CTB), par voie d'appel à candidatures.

Le Responsable et le Coresponsable chargé de l'Administration et Finances cosignent tous les actes engageant le projet.

LA GESTION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON REMBOURSABLE

Dès la signature de la Convention de Mise en Œuvre du projet entre l'Etat belge et la CTB, *l'ordonnateur et le coordonnateur* ouvriront un compte en francs CFA, à la banque centrale ou dans une banque commerciale de la place. Ce compte sera actionné par leur co-signature ou celle de leur délégué et sera alimenté trimestriellement par la CTB sur la base de ses procédures internes.

Un compte courant sera ouvert dans une banque commerciale à Kaolack, actionné sous la double signature du *Responsable du Projet* et du *Coresponsable chargé de l'Administration et Finances*, afin de domicilier le fonds de roulement.

Ce fonds de roulement aura un plafond initial de 25.000.000 de FCFA. Selon l'utilisation du fonds de roulement et selon les besoins appréciés par *l'ordonnateur et le coordonnateur*, ce plafond peut être revu à la hausse avec un maximum de 100.000.000 FCFA.

Le fonds de roulement servira à financer, outre les frais de fonctionnement de *l'Unité de Gestion du Projet*, les activités des CETF et des CRETF ainsi que le paiement des éventuels prestataires de *l'Unité de Gestion du Projet*. Ce compte sera approvisionné par le compte principal. Le montant maximum autorisé par transaction ne pourra excéder 10.000.000 FCFA. Pour les transactions d'un montant supérieur à 10.000.000 FCFA, *un avis de non objection* sera demandé aux ordonnateurs, sur base des propositions remises par *l'Unité de Gestion du Projet*.

Le Responsable de projet et le coresponsable chargé de l'Administration et Finances assurent la gestion technique, administrative, budgétaire et comptable du projet. Ils viseront chaque document officiel se rapportant à l'exécution de celui-ci, notamment ceux ayant trait aux procédures de marchés publics. Ils auront accès à tout document administratif, financier ou technique concernant les apports, tant sénégalais que belge. Ils seront conviés à participer à toute réunion relative à l'exécution du projet et organisée par les structures de tutelle afin d'émettre un avis technique quant aux sujets traités.

Mensuellement, *le Responsable de Projet et le coresponsable chargé de l'Administration et des Finances* remettront à *l'ordonnateur et au coordonnateur* un rapport comptable (outil FIT) et les pièces justificatives y afférentes. Après vérification, *l'ordonnateur et le coordonnateur* feront réalimenter, si nécessaire, le fonds de roulement.

Le Responsable de Projet et le coresponsable, s'assurent que les factures ou les déclarations de créance et leurs justificatifs présentés sont conformes aux conditions d'exécution des marchés et à la réalité des prestations fournies. Ils visent "POUR SERVICES RENDUS", « POUR TRAVAUX EXECUTES » ou "POUR RECEPTION CONFORME" les factures proposées. Le cas échéant, ils joindront leurs commentaires à l'attention de l'ordonnateur et du coordonnateur.

LA GESTION EN « RÉGIE BELGE »

Certains coûts globaux du projet (e.a. frais relatifs au contrat du coresponsable, audits indépendants et évaluations) seront gérés directement par la CTB selon la législation belge.

Ces fonds seront gérés par la Représentation Résidente de la CTB à Dakar en concertation avec les autorités concernées et seront contrôlés dans le cadre du système prévu par le Gouvernement du Royaume de Belgique.

LA GESTION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SÉNÉGALAISE

La contribution sénégalaise d'un montant de 630.067.000 FCFA (soit 960.531 EUR), sera gérée directement par le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METFP) selon les procédures sénégalaises en vigueur. La planification annuelle des dépenses sur ce budget sera soumise à la SMCL au démarrage du projet. Le responsable du projet transmettra semestriellement pour information à la CTB le rapport d'exécution financière de cette contribution.

GESTION DE LA LIGNE DE GARANTIE ET FINANCEMENT DES PLANS D'AFFAIRES DES SORTANTES

Une ligne de garantie sera créée en vue de constituer une réserve de garantie qui facilitera la mise à disposition de fonds importants qui permettront de financer l'insertion professionnelle des sortantes des établissements. A cet effet, *l'Unité de gestion du projet (UGP)* sélectionnera sur base d'un appel à candidature, une Institution de Micro finance (IMF) offrant les meilleures garanties d'accompagnement des sortantes à leur insertion professionnelle. L'IMF sélectionnée assurera la gestion de la ligne de garantie servant de levier pour la mobilisation de fonds plus importants au profit des sortantes. Le suivi technique des remboursements sera assuré par l'IMF qui rendra compte régulièrement à l'UGP du suivi des conventions signées avec les bénéficiaires.

Pour ce qui concerne le financement des plans d'affaire des sortantes, une convention de financement sera établie entre le bénéficiaire et l'IMF et cosignée par le/la responsable du projet. La convention de financement définira, entre autres, les modalités et les échéances de remboursement.

Le Comité d'orientation et de suivi assurera au cours de ses rencontres, un suivi de la mise en œuvre de l'appui à l'insertion des sortantes ainsi que l'évolution des remboursements.

5.5 PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

Dans le cadre de la cogestion, l'attribution des marchés de fournitures, travaux et services, la législation sénégalaise des marchés publics est d'application. Toutefois, les dossiers d'appel d'offres feront référence à la source du financement belge.

Le responsable de projet et le coresponsable chargé de l'administration et des finances participeront aux différentes étapes de l'attribution des marchés conformément à la réglementation en vigueur.

Pour tout marché supérieur à 8.000.000 FCFA, l'avis de non objection du coordonnateur sera requis aux étapes suivantes :

- le dossier d'Appel d'Offres
- L'attribution du marché et le projet de contrat.

Pour être définitif, le choix de l'adjudicataire et les projets de contrat ou de lettre de commande devront recevoir l'accord du coordonnateur. Ce dernier fera ses remarques dans les 30 jours calendrier. Au-delà de ce délai, la proposition sera considérée comme approuvée.

Dans le cadre de la gestion des fonds en régie belge, la législation des marchés publics belges sera appliquée.

5.6 GESTION DE RESSOURCES HUMAINES

Le personnel du projet sera mis en place, d'une part, sur appel à candidature et d'autre part sur base de nomination approuvée par la Coopération technique belge.

Le Responsable de projet sera nommé par le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP). Sa candidature sera soumise à l'approbation de la partie belge. Il/elle devra faire preuve d'une bonne maîtrise des techniques de management des projets, principalement, l'élaboration des plans d'action, l'accompagnement des structures à la base, le rapportage, la concertation avec d'autres bailleurs, le suivi, l'évaluation, la concertation avec les autorités locales, etc.

Le Coresponsable chargé de l'administration et finances sera recruté par la CTB, par voix d'appel à candidature à la suite d'une procédure de sélection ouverte. Sa candidature sera soumise à l'approbation de la partie sénégalaise.

Le personnel d'appui de *l'Unité de gestion du projet* (chauffeurs, gardiens, etc) sera recruté par la Direction du projet.

Le personnel de l'Unité de Gestion du Projet aura un statut de salarié avec un contrat de durée déterminée. Le premier contrat sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable.

5.7. MECANISMES D'APPROBATION DU DTF ET MECANISMES D'ADAPTATION

En fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du projet, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) et la CTB peuvent adapter le présent Dossier Technique et Financier (DTF).

Ces adaptations ne peuvent en aucun cas concerner ni l'objectif spécifique du projet ni la durée de la Convention spécifique du 27 novembre 2006 ni les budgets totaux définis. Toute éventuelle modification de ces rubriques requiert un échange de lettres entre les Parties belge et sénégalaise.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable de la *Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)* est requise :

1. Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie sénégalaise
2. Les résultats, y compris leurs budgets respectifs
3. Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la Structure Mixte de Concertation Locale
4. Le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF
5. Les indicateurs de résultats et d'objectif spécifique
6. Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.

Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

La partie sénégalaise et la CTB informent l'attaché de la coopération et la DGCD si de telles modifications sont apportées au projet.

5.8. RAPPORTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION

MÉCANISME DE SUPERVISION ET MONITORING

La supervision et le monitoring ont pour but non seulement de contrôler l'exécution technique et financière des activités, mais surtout de déceler les leviers à activer, de sorte à améliorer l'efficacité et l'efficacités de la prestation de coopération pour atteindre au mieux ses objectifs.

A cette fin, dès son installation l'équipe du projet réalisera dans les trois mois, une première planification annuelle détaillée des activités, afin de faciliter le suivi de l'avancement mensuel des résultats.

Un système de supervision et de monitoring des Centres de formation devra être établi par l'UGP afin de faciliter le suivi des indicateurs définis dans le cadre logique.

Au-delà, un suivi de proximité sera fait au cours des réunions du Comité d'orientation et de suivi au cours de ses rencontres.

Mensuellement, l'UGP a obligation de fournir à la CTB le relevé des opérations financières suivants l'outil FIT. Aussi, elle fournira trimestriellement la programmation financière requise.

Afin de permettre une bonne information de tous les partenaires concernés par l'exécution de la prestation de coopération, *le/la responsable de projet* devra établir des rapports d'activités semestriels.

En outre, il/elle rédigera, en collaboration avec *le/la coresponsable*, conformément aux canevas de la CTB, des rapports de suivi-évaluation annuels qui apprécieront le degré de réalisation des résultats intermédiaires et des objectifs.

Un monitoring sera assuré par ailleurs par l'expert sectoriel « éducation » du siège de la CTB et / ou par l'appui d'une expertise internationale et nationale recrutée.

MÉCANISME DE CONTRÔLE: L'AUDIT

Un audit comptable et financier à mi-parcours du projet aura lieu afin de certifier les bilans et états de résultats et de formuler des recommandations. Les termes de référence seront établis par la CTB.

CAPITALISATION DE L'EXPÉRIENCE ET DES ACQUIS

La capitalisation de l'expérience du projet se fera tout au long du processus au moyen des rapports d'exécution. Toutefois, le projet pourrait recourir à l'appui d'une expertise en la matière de sorte à l'accompagner dans l'élaboration d'outils adaptés à la problématique. Plusieurs types de capitalisations peuvent être combinés : audiovisuelle, écrite, sonore, etc.

EVALUATION EXTERNE

Une évaluation externe à mi-parcours sera réalisée en vue d'apprécier l'état d'avancement des indicateurs et proposer, éventuellement, des pistes de réajustement pour une atteinte des résultats à la fin du projet. Une évaluation finale permettra d'apprécier les résultats effectifs, de tirer les leçons et jeter les bases de travail pour une consolidation ultérieure éventuelle.

5.9 CLOTURE DE LA PRESTATION

CLÔTURE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE :

Le projet devra être clôturé impérativement dans le délai prévu par la convention spécifique (60 mois). A cet effet, l'ordonnateur et le coordonnateur du projet prennent l'initiative de préparer la clôture 3 mois avant la fin du projet et la surveillent.

L'UGP sera responsable pour la clôture des activités et pour la clôture financière et administrative. Elle fera le nécessaire pour payer toutes les factures concernant le projet et prendront les mesures permettant de ne plus devoir consentir de dépenses après la clôture du projet. Un état de frais engagés mais non encore facturés par les fournisseurs

prestataires au moment de la clôture des comptes sera élaboré et soumis à l'approbation de l'ordonnateur et coordonnateur.

Ils élaborent le rapport final d'ordre financier et opérationnel, qui sera soumis pour approbation à la SMCL. Il sera rédigé conformément au canevas établi par la CTB et fera ressortir les leçons apprises.

Les dispositions seront prises pour les formalités de fin de contrat du personnel de l'UGP.

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la formation professionnelle est responsable pour les formalités de fin des contrats du personnel de l'UGP engagé en cogestion.

Quant au personnel engagé en régie belge, les formalités de fin de contrat relèvent de la CTB.

Pour ce qui concerne les investissements réalisés dans le cadre de la coopération financière et le reliquat éventuel du budget, il reviendra au SMCL lors de la clôture du projet, de décider de leur allocation en tenant compte de l'objectif spécifique du projet.

Les investissements en régie belge seront transférés par la CTB à la partie sénégalaise. Un inventaire des biens sera réactualisé à cet effet.

PÉRENNISATION DES ACQUIS DU PROJET :

La clôture du projet n'implique pas automatiquement l'utilisation des acquis par le partenaire. Afin de faciliter une appréciation des résultats produits et de les intégrer dans les politiques sectorielles, un mécanisme de pérennisation des acquis devra être étudié. Cette activité sera confiée à l'expertise recrutée dans le cadre de la capitalisation.

6. Ressources humaines

6.1 COMPOSITION DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET (UGP)

Un/une responsable national/e de projet, à temps plein qui sera sous nommé/e par le Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP). La nomination de la responsable nationale sera soumise à l'avis de non objection de la CTB.

Il/elle sera responsable de la mise en œuvre opérationnelle, administrative et financière du projet et en assumera l'atteinte des résultats du projet.

Un/une coresponsable chargé/e d'administration et finances, recruté par la Coopération Technique Belge sur base d'une procédure de sélection ouverte. La candidature sélectionnée sera soumise à l'avis de non objection de la partie sénégalaise.

Placé(e) sous la responsabilité directe de la CTB, le coresponsable chargé d'Administration et finances sera appuyé dans ses fonctions par *une secrétaire comptable*.

L'unité de gestion aura en outre une secrétaire comptable, *deux chauffeurs et un technicien de surface*. Ce personnel à temps plein sera recruté par la direction du projet (responsable et coresponsable). Les termes de référence de ce personnel seront élaborés par la direction du projet.

6.2 EQUIPE EXTERNE D'ORIENTATION ET DE SUIVI

Une équipe externe d'orientation et de suivi accompagnera le projet durant tout son parcours. Cette figure a été choisie en tenant compte de l'absence d'une expertise internationale long-terme. Cette équipe externe de suivi sera composée d'un expert international et d'un expert sénégalais.

Sa tâche sera, tel qu'explicité à l'activité A 2.8, d'orienter le projet selon ses objectifs global et spécifique. L'équipe donnera des orientations stratégiques et pourra assumer des formations ponctuelles durant ses missions ; 4 missions sont prévues sur la durée d'exécution du projet. L'équipe devra se tenir disponible durant les phases entre les missions sur place. Les experts fourniront au projet de la documentation, des exemples de bonnes pratiques et d'expériences innovatrices nationales et internationales et ils / elles identifieront les partenaires internationaux qui pourraient apporter un soutien valable au projet ainsi qu'aux institutions et individus bénéficiaires.

MODE DE SÉLECTION :

Cette mission pourra être confiée à une équipe de deux experts-consultants indépendants, à un bureau d'études spécialisé en formation-emploi, ou à l'PAPEFE, sur base de propositions et qualifications égales. Au moins un des deux experts devra être une femme.